

**DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL**

Aux personnes intéressées

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Le conseil de la Ville de Rimouski statuera sur une demande d'autorisation d'un usage conditionnel, lors de la séance ordinaire du **mardi 22 avril 2025**, à compter de **19 h**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski.
2. À cette date, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.
3. La demande d'autorisation d'un usage conditionnel visée est la suivante :

**113, rue du Rocher-Blanc (Lot 3 258 022 du cadastre du Québec)**

<b>Nature et effet de l'usage conditionnel</b>	<b>Norme</b>	<b>Article / Grille / Tableau</b>
Permettre l'ajout d'un logement additionnel à titre d'usage complémentaire à l'intérieur d'un immeuble d'habitation unifamiliale (H1).	Un seul logement est autorisé dans un immeuble d'habitation unifamiliale (H1).	Grille des usages et des normes H-1261 (R.V.R. 820-2014)

**FAIT À RIMOUSKI, CE 2 AVRIL 2025**

(S) Julien Rochefort-Girard, avocat  
Greffier